



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Délibération
DRH/ACS

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES

2019 – 33 DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Frédéric NEVEU à Céline VIOLLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Claire CHATELAIS à Liliane ARNAUD, Erol URAL à Nicolas GAZEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Brigitte BERTRAND.

Date de la convocation : 3 avril 2019

Date d'affichage : 24 AVR. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité de créer des postes liés aux avancements de grade suite à la Commission Administrative Paritaire,

Considérant la nécessité de recruter divers postes pour répondre aux besoins des services,



Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 28 mars 2019,

Il est proposé au Conseil de se prononcer :

Dans le cadre des avancements de grade, sur la création de :

- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 8 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 20 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

Dans le cadre d'une réussite du concours, sur la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe



Dans le cadre de recrutements liés à de nouveaux besoins, sur la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif, à temps complet,
- 4 postes d'adjoints techniques, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (17,30/35ème),
- 2 postes d'adjoint du patrimoine, à temps non complet (25/35ème).

Sur le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 24

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 10 (Marie-Line CHEMINADE, Caroline AUDOUIN, Bruno DRAPRON, Annie TENDRON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Philippe CALLAUD, François EHLINGER, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote : 0

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 10/04/2019	C1

**VILLE DE SAINTES
EFFECTIFS AU 10 AVRIL 2019**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>					
Directeur Général des Services (DGS)	A	1	0	1	
Directeur Général Adjoint (DGA)	A	2	0	2	
Attaché Hors Classe	A	3	2	0	
Attaché Principal	A	6	3	3	
Attaché	A	10	5	5	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	11	6	5	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	10	8	2	
Rédacteur territorial	B	11	7	4	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	25	14	11	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	36	20	16	
Adjoint administratif	C	28	25	3	2
TOTAL (1)		143	90	53	2

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Directeur Général des Services Techniques (DGST)	A	1	0	1	
Ingénieur Principal	A	7	4	3	
Ingénieur	A	7	4	3	
Technicien principal 1ère Classe	B	11	6	5	1
Technicien principal 2ème Classe	B	11	6	5	0
Technicien territorial	B	9	4	5	
Agent de Maîtrise Principal	C	24	24	0	
Agent de Maîtrise	C	20	10	10	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	51	31	20	

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES

Adjoint technique principal 2ème classe	C	87	40	47	1
Adjoint technique	C	82	67	15	9
TOTAL (2)		310	196	114	11

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</u>					
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère Classe	C	1	0	1	
TOTAL (3)		1	0	1	0

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR ANIMATION</u>					
Animateur principal 1ère classe	B	3	1	2	
Animateur principal 2ème classe	B	1	0	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1		
Adjoint d'Animation	C	1	0	1	
TOTAL (4)		6	2	4	0

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR SPORTIF</u>					
Educateur territorial Principal 1ère classe	B	2	1	1	
Opérateur des APS principal	C	1	1	0	1
TOTAL (5)		3	2	1	1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<u>SECTEUR CULTURE/PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</u>					

Conservateur du patrimoine	A	1	1	0	
Attaché de Conservation du Patrimoine (spécialité musées)	A	2	2	0	
Bibliothécaire	A	2	1	1	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 1ère classe	B	5	3	2	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 2ème classe	B	7	3	4	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib	B	3	3	0	
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	12	7	5	
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	20	14	6	2
Adjoint du patrimoine	C	20	4	16	6
SECTEUR CULTUREL/ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					
Professeur territorial d'Ens. Artistique hors classe	A	4	2	2	
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 1ère classe	B	11	9	3	5
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 2ème classe	B	15	11	5	0
TOTAL (6)		102	60	42	13

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
POLICE MUNICIPALE					
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2	0	2	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	3	2	1	
Chef de service de police municipale	B	2	1	1	
Brigadier - Chef Principal	C	6	2	4	
Gardien - brigadier	C	10	8	2	
Garde champêtre chef	C	1	1	0	
TOTAL (7)		24	14	10	0

TOTAL (1 à 8)		589	364	225	27
----------------------	--	------------	------------	------------	-----------

AGENTS CONTRACTUELS

Grade/Emploi (emplois pourvus et non pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	Indice Brut (3)	CONTRAT (4)	P = Pourvu V = Vacant
Directeur de Cabinet	A	CAB	IB.908	Art 110	V
Chef de cabinet	A	CAB	acsa	Art 110	V
Directeur des Services	A	DG	IB 966	Art 3	V
Directeur des Services Adjoint	A	DG	IB 979	Art 3	P
Chargé de l'animation et du développement	A	ADM	IB 979	Art 3	P
Référente des secteurs sauvegardés (TNC 21,29/35ème)	A	TECH	IB 540	Art 3	V
Directeur Adjoint du PRU	A	URB	IB 588	Art 3	V
Chargé de mission responsable bâtiments	A	ADM	IB 724	Art 3	V
Ingénieur responsable du service bâtiments	A	TECH	IB 588	Art 3	P
chargé de mission - Directrice des aff.culturelles (1)	A	ADM	IB 625	Art 3	V
Chargé de mission Eau et Assainissement	A	TECH	IB 430	Art 3	P
Chargé de mission responsable des sports	A	ADM	IB 588	Art 3	V
Chargé de mission Conducteur d'opérations	A	TECH		Art 3	V
Chargé de communication éditoriale et des relations presse	A	ADM	IB 588	Art 3	V
Directrice de la communication	A	ADM	IB 979	Art 3	P
Attaché principal / chargé de mission	A	ADM		Art 3	V
Ingénieur en activité accessoire	A	TECH			P
Assistant d'enseignement artistique (11)	B	CULT		Art 3-2	P
Chargé de mission concept., coordnat. mise en œuvre d'événements culturels	A	CULT		CDI	P
Attaché chargé de production événementielle	A	ADM	IB 653	CDI	P
Conservateur du patrimoine et des bibliothèques (TNC)	A	CULT		CDI	P
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	CULT		CDI	P
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		CDI	P

CONTRATS AIDES	créés	pourvus
Apprentis	8	7
CAE	12	0
Contrats d'avenir	20	8
Total	40	15

TOTAL EFFECTIFS	BUDGETAIRES	POURVUS	DONT TNC
	648	391	35

(1) CATEGORIE A,B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier
TECH : Technique et Informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 16 janvier 1984
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM: Communication
S : Social (dont aide sociale)
MS : Médico-Sociale
MI : Médico-Technique (dont laboratoires)
SP : Sportif
CULT : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
RS : Restauration Scolaire
ENT : Entretien
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)
POL : Police
RS : Restauration Scolaire
ENT : Entretien
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)
POL : Police

(3) REMUNERATION
Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
article 3 - loi 84-53
47 article 47 (DGS et DST + 80 000 Habitants)
110 article 110 (emplois de cabinet)
apprentis
EA : emplois aidés

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES